

REPUBLIQUE FRANCAISE  
-----  
DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE  
-----  
VILLE DE MONTAUBAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE  
Séance du 26 novembre 2018

**N°194/11/2018 : CESSION DE PARCELLES CADASTREES SECTION CE 276, 277, 278, 307, 308 SITUEES AU MARCHE GARE A LA SCI ESPACE LINON**

*L'an deux mille dix-huit, le lundi 26 novembre à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montauban, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 20 novembre 2018.*

**Etaient présents** : 36

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Sophie LARAN, Thierry DEVILLE, Laurence PAGES, Alain CRIVELLA, Marie-Claude BERLY, Christian PEREZ, Maxime BERAUDO, Bernard PECOU, Véronique LAGARRIGUE, Clarisse HEULLAND, Philippe FRANCOIS, Monique VALAT, Georges DARUL, Annie GUILLOT, Robert INFANTI, Vally CENTOMO, Jean TEKPRI, Danielle AMOUROUX, Jean GARROCCQ, Angèle LOUCHART, Colette HARLE, Jean-Michel MUSCATELLI, Nicole ROUSSEL, Philippe FASAN, Denis JUGUERA, Laura NICOLAS, Quentin SUCAU, José GONZALEZ, Jeannine MEIGNAN, Rodolphe PORTOLES, Valérie RABAULT, Arnaud GUITARD, Arnaud HILION, Marie-Dominique BAGUR, Thierry VIALON

**Pouvoirs** : 7

Mesdames, Messieurs Pierre Antoine LEVI à Brigitte BAREGES, Jean Martial DEJEAN à Maxime BERAUDO, Jean Luc BUDOIA à Marie-Claude BERLY, Nadia CHEKLIT à Philippe FRANCOIS, Aurélie BURATTI à Laura NICOLAS, Jean-François GARRIGUES à Laurence PAGES, Gaël TABARLY à Arnaud HILION

**Absents** : 2

Mesdames, Messieurs Aurore KOTHE, Carole DUNET-SCHUMANN

**Monsieur Thierry DEVILLE donne lecture du rapport suivant :  
Mesdames, Messieurs,**

La SCI Espace LINON, propriétaire de l'unité foncière cadastrée sous le n°41 de la section CE 283 située dans l'enceinte du Marché Gare de Montauban se propose d'aménager le bâtiment existant en bureaux pour le SPIP (Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation) d'une superficie de plancher totale de 725 m<sup>2</sup>.

En vue de réaliser ce projet, la SCI Espace LINON envisage de créer des places de stationnements aux abords du bâtiment.

Pour cela, la SCI Espace LINON souhaite acquérir à la Ville de Montauban 4 parcelles de terrain, cadastrées section CE 276, 277, 278, 307, 308 d'une superficie totale de 232 m<sup>2</sup>, aux abords du bâtiment permettant de créer 20 places de stationnements.

Les services d'évaluation domaniale ont été saisis pour ce projet de cession.

Il est proposé de retenir comme base la valeur vénale estimée lors de la dernière cession de terrain réalisée sur le site du Marché Gare en 2011 soit 30 €/m<sup>2</sup>.

Madame le Maire a par ailleurs informé les autres propriétaires du marché gare de ce projet par le biais d'un courrier adressé à l'association des usagers du Marché Gare.

Au vu de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir :

- accepter de céder les parcelles de terrain cadastrées section CE 276, 277, 278, 307, 308 d'une superficie totale de 232 m<sup>2</sup> sur la base de 30 € le m<sup>2</sup> soit la somme de 6 960,00 €,
- dire que l'acte de cession sera établi en l'étude de Maître CAMBRIEL,
- dire que les crédits correspondants seront inscrits au Budget annexe de la régie du Marché Gare.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

**29 NOV. 2018**

De sa publication et/ou notification le :

**29 NOV. 2018**

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 26 novembre 2018

Maire,

Brigitte BAREGES



